

Berne, le 10 octobre 1942.

Au Département militaire fédéral,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

La démarche à laquelle nous devons nous attendre à la suite du survol de notre territoire, dans la nuit du 19 au 20 septembre, par l'aviation anglaise, désireuse de tourner la défense adverse pour attaquer Munich, s'est produite hier.

J'ai dû constater une fois de plus quelle importance notre voisin du nord attachait à ce que nous marquions notre volonté d'absolue et loyale neutralité, d'indépendance aussi. Comme on ne constate pas de réaction militaire quelconque, on se demande si nous méconnaitrions les obligations que nous imposent notre situation et notre attitude traditionnelles.

Il va sans dire que je suis le premier à mesurer et à exposer les difficultés de tous ordres, techniques et matérielles, auxquelles nous nous heurtons. Mais il n'en reste pas moins qu'il est absolument indispensable de ne pas se borner, dans des occasions de ce genre, à des protestations diplomatiques, plus ou moins platoniques dans leur effet.

Je suis donc forcé d'insister pour que les mesures que j'ai demandé au Conseil fédéral que l'on prenne, immédiatement après le survol des 19/20 septembre, ne tardent pas à être appliquées. Il faut absolument que nous ayons, sous une forme ou sous une autre, un barrage.

Si nous nous montrions à ce sujet indifférents ou trop lents, pour ne pas dire négligents, les conséquences les plus sérieuses





